

Le cadeau empoisonné au gouvernement

CHÔMAGE. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi fin novembre atteint presque 3,5 millions de personnes. Un nouveau record.

PAS DE BONNE SURPRISE au pied du sapin des Français... Les chiffres du chômage parus hier n'ont rien d'une veille de fête. C'est le cadeau empoisonné pour le gouvernement : nouveau record franchi ! Fin novembre, 3,488 millions de demandeurs étaient inscrits à Pôle emploi, soit 27 400 personnes de plus dans les listings. Un envol de près de 1 % par rapport à octobre. Et, sur un an, la hausse atteint 5,8 %. Elle n'épargne personne, ni les jeunes (+ 1,5 %) ni surtout les seniors (+ 11,1 %).

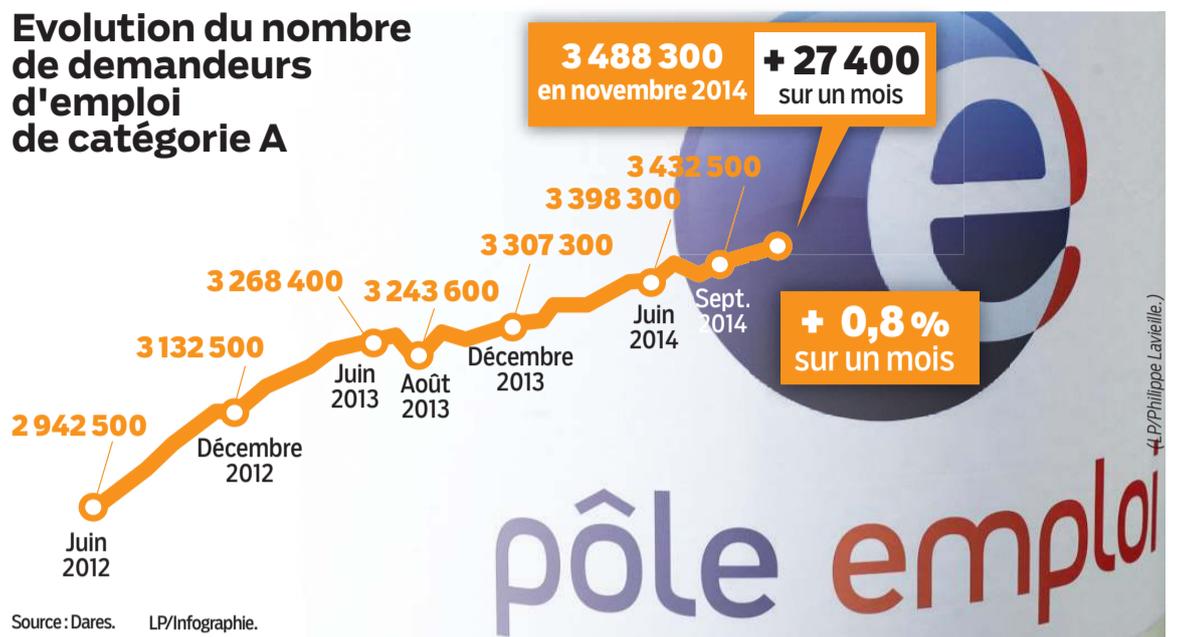
Le ministre du Travail, François Rebsamen, fait timidement valoir le verre à moitié plein. « La hausse est

plus limitée » pour les moins de 25 ans, a-t-il pointé hier, y voyant l'effet positif des emplois d'avenir. Le Premier ministre, Manuel Valls, en marge d'une visite aux urgences, a rappelé le volontarisme du gouvernement. Préférant prendre un peu de hauteur pour tenter d'envoyer aux Français un message d'optimisme, il s'est dit convaincu que les dispositifs mis en œuvre paieront en permettant d'avoir des résultats sur la croissance.

Hollande tenu responsable

Pour sa part, Emmanuel Macron s'est lui, refusé à tout commentaire. En visite dans le Pas-de-Calais, le

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A



ministre de l'Economie a préféré apporter une bonne nouvelle aux salariés d'Arc International, le groupe verrier en difficulté : son sauvetage par le projet de reprise d'un fonds américain, grâce à l'entremise des services de Bercy. « Mon métier, c'est de me battre pour qu'il y ait des reprises, pour sauver des emplois », a-t-il lancé à la presse reprenant mot pour mot le registre des phrases clés d'Arnaud Montebourg. Avant de

lancer, sûr de lui : « La bataille pour l'emploi aura des impacts très concrets dès le début de l'année prochaine. »

En attendant, les Français ont toujours beaucoup de mal à y croire. Ces chiffres, une fois encore, rappellent à leur souvenir les promesses non tenues depuis l'arrivée de François Hollande à l'Élysée. Ce que n'ont pas manqué de relever plusieurs ténors de droite. Le Medef parle de catas-

trophe pour la France. Et les syndicats rivalisent de jeux de mots. « Pour une inversion du chômage, ne croyons plus au Père Noël », tacle la CGT. La centrale de Jean-Claude Mailly (Force ouvrière) pointe les mois qui se suivent et se ressemblent. Quant à la CFDT, elle était silencieuse en ce jour où les radiations des chômeurs pour défaut d'actualisation et autres cas ont elles aussi battu des records... **CATHERINE GASTÉ**

Premier Noël sans emploi

AUJOURD'HUI, EN FAMILLE « avec les grands sourires », comme il dit, cette idée, telle une sangsue, ne le lâchera pas. « Elle est en vous, elle ne vous quitte pas. Elle crève, elle vide », lâche Francis Bonnin sous sa grande carcasse. Le 7 janvier, l'ouvrier spécialisé (OS) de la Seita Carquefou (Loire-Atlantique), la plus grande usine de fabrication de cigarettes en France, perdra officiellement son poste. Supprimé dans les cendres de cette entreprise en arrêt officiel depuis septembre. Comme ceux de ses 300 anciens collègues. La lettre de licenciement arrivera dans la foulée. Ce père de famille de 42 ans s'y prépare. Avec sa femme, Myriam, elle aussi ouvrière à la chaîne, elle aussi concernée par le plan social, ils se serrent les coudes en cette fin d'année, tentent de se résoudre à cette idée, à ce qu'ils considèrent encore comme une injustice de la part de cette entreprise qui a généré 500 millions de résultat d'exploitation en 2013. Devant le sapin et les cotillons, en-

tourés de leurs deux enfants et de leur famille alsacienne, à Strasbourg, « ça fait vraiment bizarre de penser à ça ». « Les gens disent qu'on a les traits tirés. Hier soir, les amis ont proposé de nous garder les enfants pour qu'on aille se reposer. Il faut en parler. Il ne faut pas que ce soit tabou », poursuit Francis. « Mais quand je pense à ça, à ce facteur qui va venir devant ma porte avec cette lettre dans quelques jours, c'est vraiment dur de se le représenter », confie ce colosse de 1,90 m et près de 100 kg. Alors Noël à une semaine du chômage, c'est les cadeaux qui en prennent un coup, dit-il. « On fait attention à tout. On fouille, on calcule, on va sur *Leboncoin* (NDLR : un site de petites annonces). »

Hospitalisé après une grève de la faim

L'année 2014 aura été rude pour la petite famille, qui vient tout juste d'emménager dans la banlieue de Nantes à la suite d'une mutation,

après la fermeture de la Seita à Strasbourg. Pour Francis et Myriam, « les mutants » comme on les appelle encore à Carquefou, il y a eu le coup de massue d'avril avec l'annonce de la fermeture. Le 16 septembre, les ouvriers reçoivent l'interdiction de pénétrer sur le site. Francis Bonnin fait alors partie des six grévistes de la faim de la Seita dont la lutte a été relayée dans les médias. En neuf jours, il perd 13 kg. « J'ai été hospitalisé une journée. Je suis solide, mais je ne m'étais pas du tout préparé physiquement. » A Noël, Francis ne fera pas beaucoup d'excès. « J'ai encore des crampes d'estomac, des problèmes de digestion. Les médecins m'ont dit que j'avais un estomac de nouveau-né. » 2015 sera l'année de tous les grands projets. Avec des anciens collègues de la Seita, Francis Bonnin veut créer une Scop (société coopérative de production) du côté de Nantes. Une nouvelle aventure. Et son plus beau vœu de la nouvelle année.

BÉRANGÈRE LEPETIT



Mittelhausbergen (Alsace), hier. Francis Bonnin, ancien ouvrier de l'usine Seita à Carquefou (Loire-Atlantique), attend avec angoisse sa lettre de licenciement.

Deux ans après son licenciement, il touche 662 000 €

Créteil (Val-de-Marne)

C'EST UN LICENCIEMENT « sans cause réelle ni sérieuse » qui va coûter 662 733 € à Essilor. Le numéro un mondial des verres ophtalmiques a été condamné mardi par le conseil de prud'hommes de Créteil (94) à verser cette somme à un ancien salarié, licencié en 2012. Ce haut cadre de 53 ans, embauché en 2000, a été accusé par quatre collaboratrices de harcèlement, notamment sexuel. « En octobre 2012, la direction des ressources humaines l'a convoqué pour lui notifier sa mise à pied en raison de gestes déplacés et de plaisanteries à caractère sexuel », précise son avocat, M^e Avi Bitton. « Mais, lorsque au cours de

son entretien préalable au licenciement il a voulu savoir qui l'accusait, il n'a jamais obtenu de réponse. » « J'ai découvert ce qui m'était reproché à l'audience à la lecture des attestations », raconte l'ancien salarié. Il reconnaît tout au plus des plaisanteries, mais nie le harcèlement.

Une somme qui correspond à son ancien salaire

Le conseil de prud'hommes lui a donné raison. Une « décision juste et exemplaire », selon M^e Bitton, qui déplore une « tendance générale à instrumentaliser la loi sur le harcèlement, qui visait à l'origine à protéger les salariés, pour aujourd'hui licencier à moindre coût ». Cette condamnation « est la plus

lourde que j'aie obtenue en dix ans de carrière », se félicite l'avocat. La somme s'explique en partie par le salaire élevé de cet ancien cadre, près de 16 000 €, mais aussi par les dommages et intérêts pour la perte des actions gratuites distribuées par l'entreprise dont ce cadre n'a pas bénéficié et qui s'élevaient à 420 000 €. « Ma plus grande joie, ce n'est pas l'indemnité, assure l'ancien salarié, c'est qu'il a été reconnu que ce qui avait été dit en face ne valait pas grand-chose. » Les motivations du jugement ne seront publiées que dans les prochaines semaines. « Quand nous en aurons pris connaissance, nous étudierons les décisions à prendre sur un éventuel appel », a précisé l'entreprise.

FANNY DELPORTE



Siège d'Essilor, Charenton-le-Pont (Val-de-Marne). Numéro un mondial des verres ophtalmiques, la société a été condamnée par le conseil des prud'hommes.